

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 juillet 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Cécile DELATTE, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Catherine GREIGERT ayant donné pouvoir à Monsieur Marcel BAUER, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN

Absent(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Françoise PFERSDORFF

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2018/226 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion PDALHPD - Proposition d'attribution de subventions et de reconduction de conventions de financement de dispositifs d'accompagnement vers l'insertion sociale et locative des jeunes

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide pour l'année 2018 :

- de reconduire la mise en œuvre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement des jeunes en difficulté par l'association l'Etage et la Mission Locale pour l'Emploi ; la mise en œuvre du dispositif de colocation coachée par le Toit Haguenovien et par l'ARSEA; la mise en œuvre du dispositif Pass'Accompagnement par l'Etage et par l'ARSEA GALA et la mise en œuvre du dispositif Cap'Loji par l'association Amitel ;
- d'attribuer une subvention à chacune de ces associations :
 - pour le financement de deux postes de travailleurs sociaux dans le cadre de la plateforme d'accueil et d'accompagnement, l'un à l'Etage pour un montant de 46 800 € et l'autre à la Mission Locale pour l'Emploi pour un montant de 35 100 € et de permettre à titre exceptionnel (comme prévu à l'alinéa 3 de l'article L. 1611-4 du CGCT), à la Mission Locale pour l'Emploi de reverser 25 % de la subvention allouée à l'Etage en paiement de la période de mise à disposition à mi-temps du travailleur social pour la période de janvier à juin 2018 soit 11 700 € ;
 - pour le financement de la colocation coachée 64 100 € soit 25 000 € au Toit Haguenovien pour la mise en œuvre du dispositif pour 10 jeunes et de 39 100 € à l'ARSEA pour 23 jeunes;

- pour le financement du dispositif Pass'Accompagnement en attribuant une subvention à chacune des associations d'un montant de 275 352 € pour l'Etage et de 198 786 € pour l'ARSEA GALA soit un montant total de 474 138 € ;
- d'approuver les termes des projets de convention, annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Etage et la Mission Locale pour l'Emploi concernant la plateforme d'accueil et d'accompagnement ; entre le Département et les opérateurs de la colocation coachée Le Toit Haguenovien et l'ARSEA ; entre le Département et les opérateurs du Pass'Accompagnement l'Etage et l'ARSEA GALA et entre le Département et Amitel concernant Cap'Loji ;
- d'autoriser son président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180709-lmc1118298-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/07/18